

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALN° 23_07_73_DEL_URB_CRAC_GRDF_2022Séance du 6 novembre 2023Convocation du 31 octobre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 31/10/2023, s'est réuni à 18h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29Présents : 20

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : 1Procuration(s) : 8

Mandants	Mandataires
H. Cazenove	R. Dugnac
C. Grezes	A. Mossé
C. Erre	P. Verclytte
C. Pubil-Juanola	JC Faucon
E. Garcia	F. Comes
A. Leclercq	S. Ricciardi-Braem
F. Galliez	S. Grau
D. Noël	P. Francès

Secrétaire de séance : Caroline RocasObjet : **Compte rendu annuel au concédant 2022 Gaz Réseau Distribution de France (GRDF)**Rapporteur : François Comes

OUÏ l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note de synthèse annexé à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL**PREND ACTE**

Vu l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DE LA PRESENTATION du compte rendu annuel au concédant 2022 de Gaz Réseau Distribution de France tel qu'exposé dans la note explicative de synthèse et annexé à la présente délibération.

DE CHARGER Monsieur le Maire d'aviser le public par voie d'affichage, apposé en mairie.

DE CHARGER Monsieur le Maire d'adresser au Préfet un exemplaire dudit rapport pour information.

DE CHARGER le Maire de l'exécution de la présente délibération qui pourra signer tous les actes et documents nécessaires.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet <http://telerecourts.fr>

La Secrétaire de séance,
Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES



Ordre du jour n° 03

Rapport n° 23_07_73_DEL_RAD_GRDF_2022

Rapporteur : François Comes

Séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023

N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales valant note explicative de synthèse

Objet : **Compte rendu annuel au concédant 2022 Gaz Réseau Distribution de France (GRDF)**

Les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions. Ce document reçu le 22 Septembre 2023 est annexé à la présente note explicative. En synthèse, il est à retenir que le réseau du Boulou représente :

- 407 clients
- 18 kms
- Une concession qui se termine en 2029
- Un patrimoine d'une valeur nette comptable de 1,1M€
- 90k€ de recettes générées
- 20k€ de dépenses d'investissement réalisés
- 4 interventions de sécurité réalisées
- 4 138 MWh de gaz acheminés
- 217 000 MWh de biométhane injecté dans la Région.

Il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et d'en délibérer.

Le Maire,

François COMES



L'activité de GRDF sur votre concession



407

NOMBRE DE CLIENTS DU
RÉSEAU



18 km

LONGUEUR TOTALE DES
CANALISATIONS



2029

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU
CONTRAT



90 k€

RECETTES ACHÈMINEMENT ET
HORS ACHÈMINEMENT



1 113 k€

VALEUR NETTE RÉÉVALUÉE DU
PATRIMOINE



20 k€

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
SUR LA CONCESSION



4 138 MWh

QUANTITÉS DE GAZ
ACHÈMINÉES



217 GWh

QUANTITÉS DE BIOMÉTHANE
INJECTÉES (RÉGION)



4

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE
SÉCURITÉ GAZ

LE BOULOU 2022

Au service de l'indépendance énergétique de la France, les gaz verts pour une transition soutenable dans les territoires

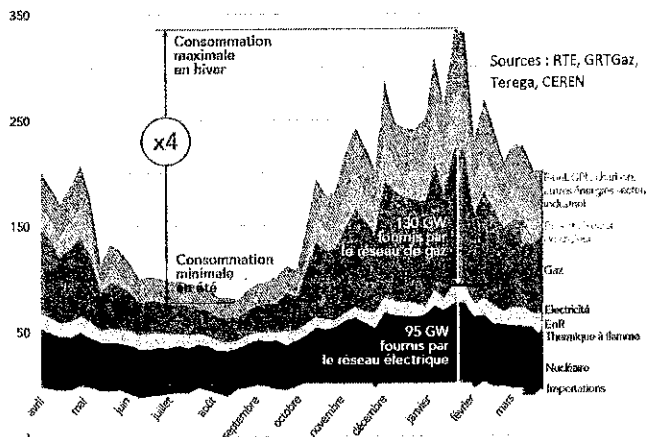
1. Les gaz verts apportent puissance et résilience au système énergétique, à un coût maîtrisé

La complémentarité entre le système électrique et le système gaz est indispensable car elle permettra de développer des sources de flexibilité essentielle pour assurer l'équilibre offre-demande.

Le gaz couvre directement **40% des besoins de chaleur en France**.

En période de point hivernale :

- Le gaz fournit **50% des besoins d'énergies** soit 130 GW contre 95 GW pour l'électricité
- La part du gaz dans la production électrique atteint **15%**.



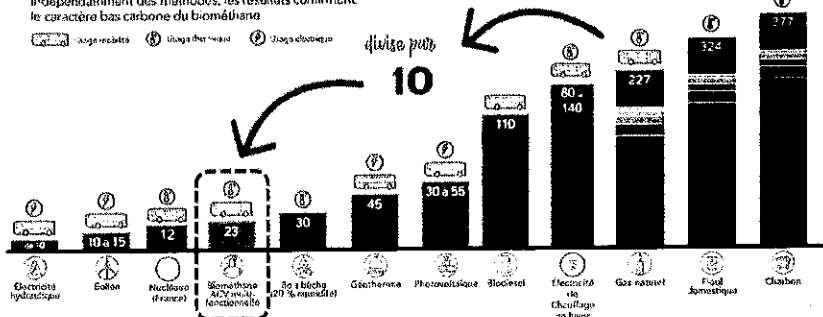
L'utilisation de gaz vert permet alors d'assurer l'équilibre offre-demande dont a besoin le système énergétique en s'appuyant sur des énergies stockables. La géologie de la France lui permet de **disposer d'importants stockages de gaz qui peuvent répondre à un besoin de puissance supérieur à celui de l'ensemble du parc nucléaire en service**.

2. La méthanisation contribue à la décarbonation des territoires, à l'indépendance énergétique de la France et à l'amélioration de sa balance commerciale.

Facteurs d'émissions des principales énergies renouvelables
kgCO₂eq/MWh PCI

Indépendamment des méthodes, les résultats confirment le caractère bas carbone du biométhane

① Biogaz agricole ② Biogaz industriel ③ Biogaz électrique



Produit localement sur l'ensemble des territoires, le biométhane est une énergie renouvelable, disponible à tout moment et facilement stockable. Sa filière de production émet **10 fois moins de gaz à effet de serre** que la filière du gaz d'origine fossile, issu d'importation.

3. Les Gaz Verts dans les territoires : Un Gaz renouvelable et produit localement.

Au 1^{er} mars 2023, 540 sites de méthanisation – capacité 9.5 TWh – sont raccordés aux réseaux gaziers.

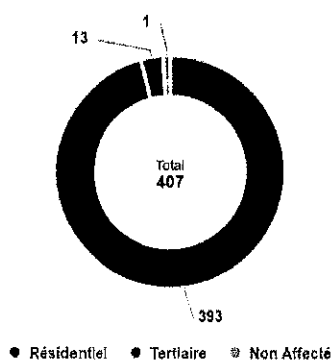


La capacité de production de gaz verts pourrait atteindre l'équivalent de **11 réacteurs en 2030**, en retenant l'objectif atteignable de **20% de gaz verts**.

Gestion de la clientèle sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

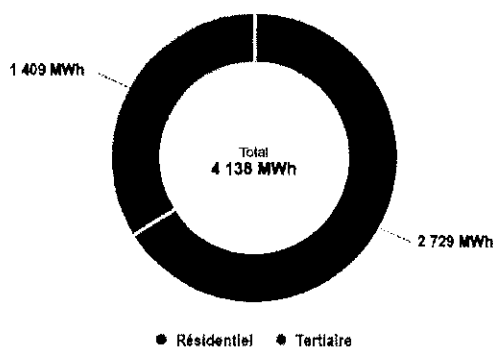
Clients par secteur en 2022



Evolution du nombre de clients

Secteurs	2020	2021	2022
Résidentiel	398	396	393
Tertiaire	12	16	13
Non affecté	1	1	1
Total	411	413	407

Quantités acheminées par secteur en 2022



Evolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2020	2021	2022
Résidentiel	3 638	3 588	2 729
Tertiaire	1 211	1 306	1 409
Total	4 849	4 894	4 138

Compteurs communicants

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.

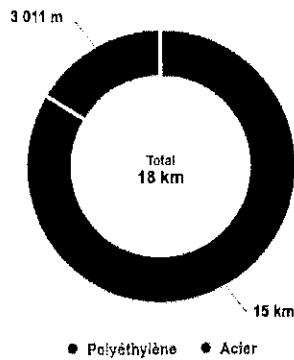
Depuis le début du déploiement sur votre concession, 418 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 5 en 2022. De plus, un concentrateur a été installé depuis le début du déploiement.

LE BOULOU 2022

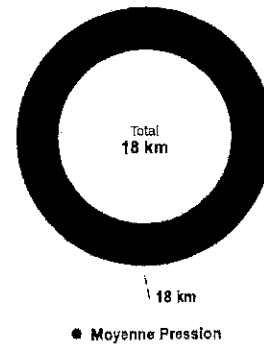
Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous deux répartitions des canalisations, l'une par matière et l'autre par pression, en 2022 à l'échelle de votre concession.

Canalisations par matière en 2022

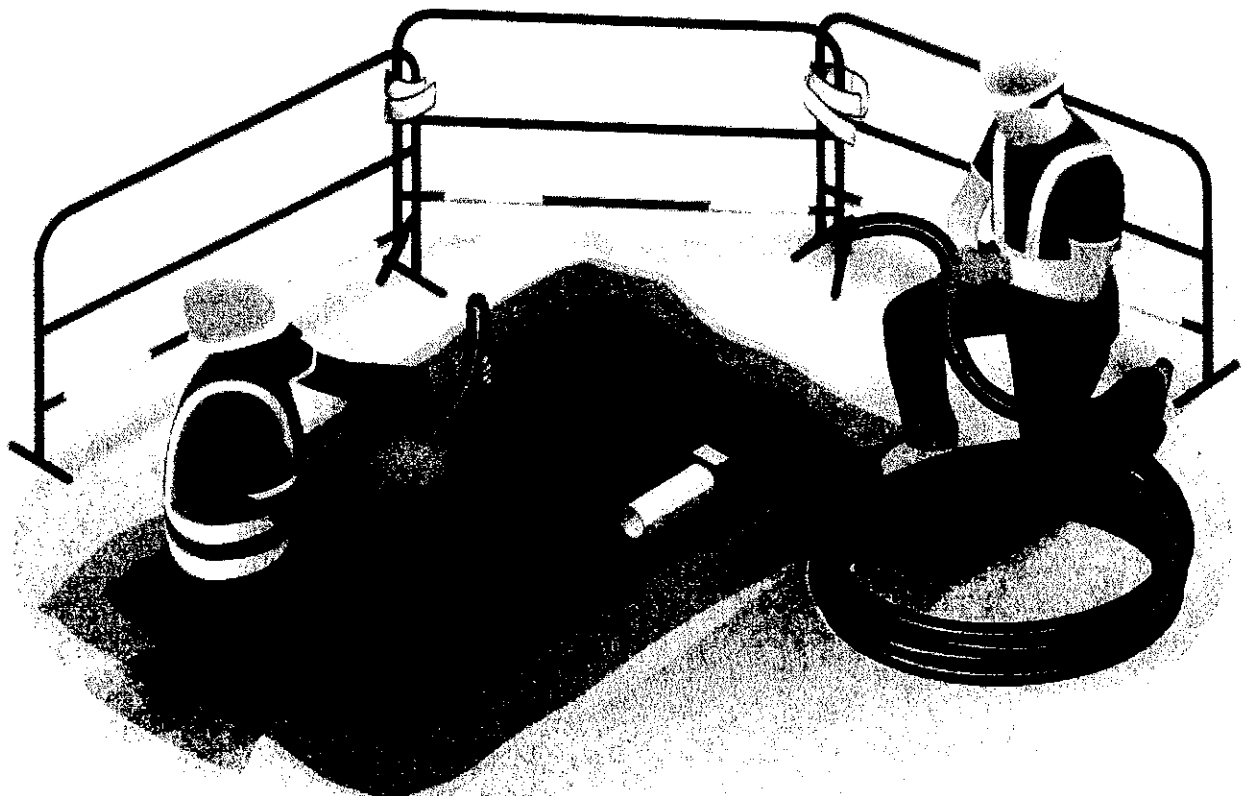


Canalisations par pression en 2022



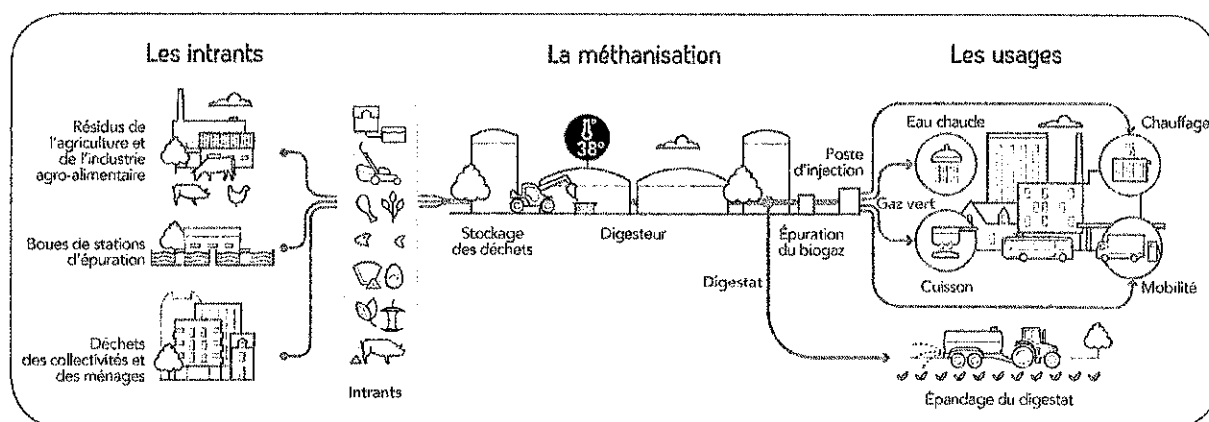
Les chantiers

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE SAINT CHRISTOPHE	50 m	0	1



Investissements par finalité - flux (en euros)

	2020	2021	2022
Total	4 778	30 407	20 876
Raccordement et transition écologique	79	21 852	13 553
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	0	0	0
Modernisation de la cartographie et inventaire	395	467	253
Comptage	-1 110	1 589	1 344
Autres	5 414	6 499	5 726



La méthanisation est un processus biologique naturel de fermentation de matières organiques en absence d'oxygène (anaérobie) et sous l'effet de la chaleur (38 °C).

La PAC Hybride est éligible aux aides de l'Etat

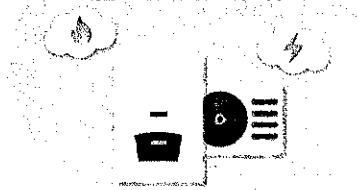
La Pompe à Chaleur (PAC) Hybride réunit une PAC électrique et une chaudière Très Haute-Performance. Éligible aux aides de l'Etat, elle est considérée comme une excellente solution en remplacement d'une chaudière au fioul ou d'une ancienne chaudière à gaz.

La régulation intelligente du système permet de choisir la meilleure énergie au bon moment afin d'optimiser les émissions de CO2 (jusqu'à 80% de moins par rapport à une chaudière fioul) et la facture du foyer (jusqu'à 40% de gain en énergie).

Ces équipements peuvent également être alimentés par du gaz renouvelable, et ainsi atteindre les objectifs de décarbonation. La PAC hybride respecte la RE2020.

L'ADEME prévoit jusqu'à 5,7 millions de PAC Hybrides dans son scénario prospectif à l'horizon 2050.

La meilleure énergie,
au meilleur moment



RE 2020
RÈGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

LE BOULOU

2022

Demandes et prestations

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...), et d'autres prestations payantes et identifiées dans le catalogue de prestations (interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2020	2021	2022
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	41	56	37
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	14	37	28
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	1	1	1
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	28	21	17
1ère mise en service	0	2	2

La chaîne d'intervention

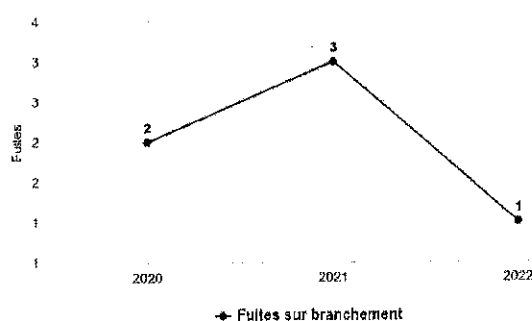
Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Dommages aux ouvrages

Dommages

	2020	2021	2022
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	0	0	0
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	88	92	92
Taux	0,00%	0,00%	0,00%

Évolution des fuites



Ouvrages et maintenance

Type d'ouvrages	Parc à fin d'année	Visites planifiées	Visites réalisées
Canalisations réseau	18 km	0 m	0 m
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	8	7	7
Branchements collectifs	26	7	7

Compte d'exploitation

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation nationale.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2020	2021	2022
RECETTES D'ACHEMINEMENT	94 228	95 636	85 788
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	62 066	67 071	67 963
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	97 094	96 885	102 228
PRODUITS MOINS CHARGES	-64 931	-68 321	-84 403
Impact climatique	3 973	7 584	4 236
Contribution à la péréquation	-71 866	-81 070	-75 364
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	2 961	5 165	-13 275

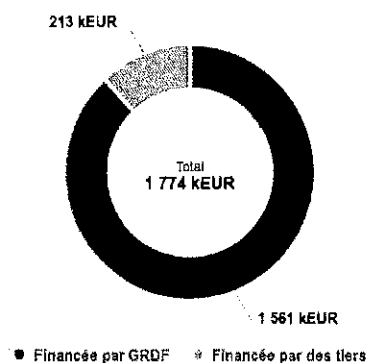
- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

Valorisation du patrimoine

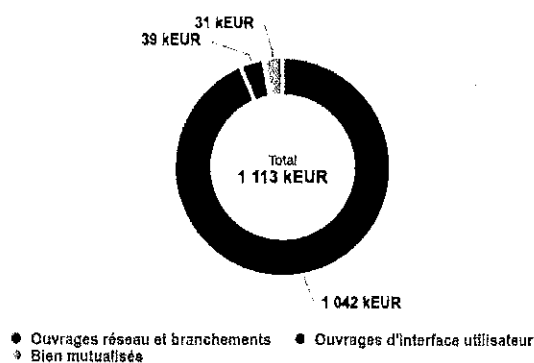
Les anneaux ci-dessous présentent à fin 2022 :

- D'une part qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages.
- D'autre part la valeur qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution. La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Origine de financement (valeur initiale)



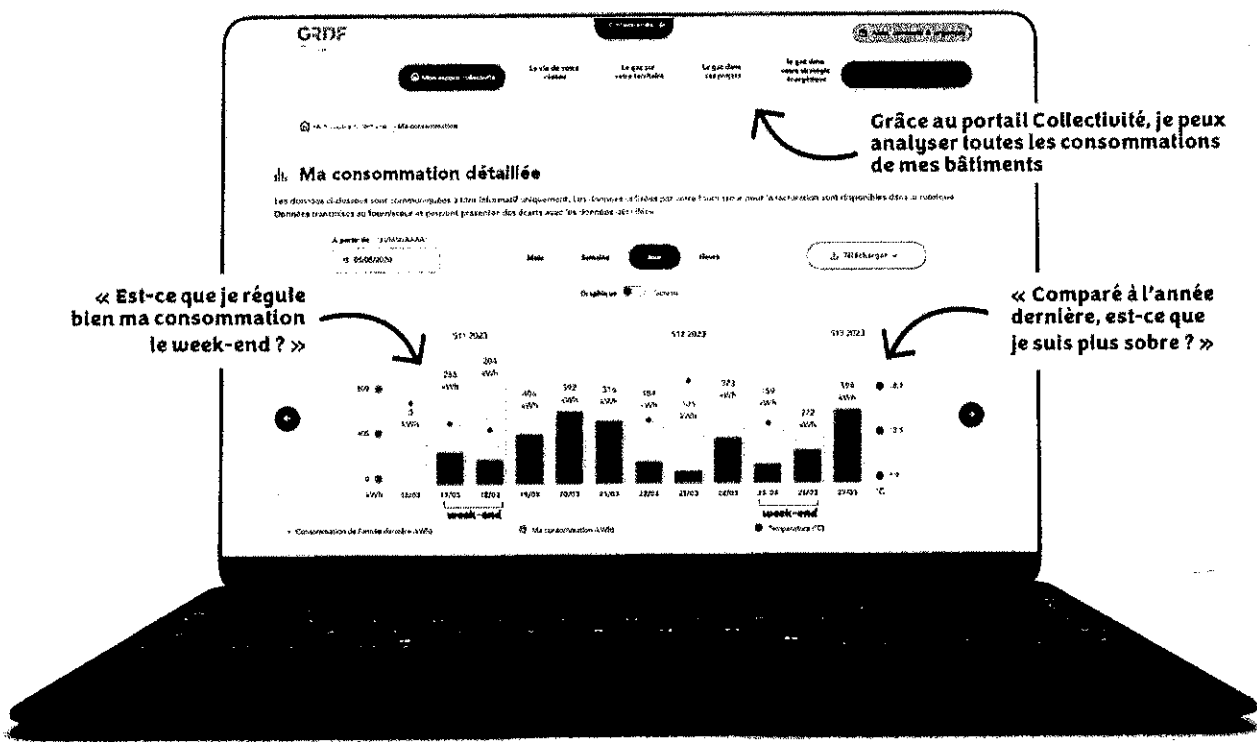
Valeur Nette Réévaluée à fin 2022



LE BOULOU 2022

Le « Portail Collectivités »

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz. Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins. Votre code d'authentification est : QIFHTOWU. Vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillés pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur le périmètre de chaque commune composant votre territoire.



Votre interlocuteur territorial GRDF



STEPHANIE CUEVELIER
CCT
07 85 58 31 12 | 04 68 39 96 03
stephanie.cuvelier@grdf.fr

URGENCE SECURITE GAZ

N°Vert 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SERVICE CLIENT

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

